



Commission des équipements et de l'aménagement du territoire

1312 - Outils de mise en oeuvre du PDALPD

Reconduction de la convention pour la mise en oeuvre du "Warm Front 67"

Rapport n° CP/2011/223

Service gestionnaire :
Direction de l'habitat

Résumé :

Le présent rapport a pour objet la reconduction d'une convention de partenariat pour la mise en oeuvre du fonds social pour les travaux de maîtrise de l'énergie dénommé 'Warm Front 67'. Cette convention est signée avec la communauté urbaine de Strasbourg, Energies Strasbourg, Electricité de France et Procivis Alsace.

Le Conseil Général a validé lors de sa réunion du 23 mars 2009 la création d'un fonds social d'aide pour les travaux de maîtrise de l'énergie dénommé « Warm Front 67 ». Il s'articule avec les programmes d'intérêt général (PIG) Rénov'Habitat 67 sur le territoire bas-rhinois hors communauté urbaine de Strasbourg (CUS) et le PIG Habitat Durable sur le territoire de la CUS.

Une **première convention expérimentale d'un an** a été validée par la commission permanente du 2 novembre 2009. Celle-ci a permis de mobiliser le « Warm Front 67 » pour mener à bien les projets de réhabilitation du parc privé et répondre au mieux aux situations de précarité énergétique que le Département, par le biais de ses outils d'intervention comme le fonds de solidarité pour le logement (FSL) et le dispositif départemental d'éradication du logement insalubre ou non décent (DDELIND), ou encore les communes, services sociaux et associations ont pu repérer.

Ainsi, depuis le 1^{er} décembre 2009, 39 dossiers de propriétaires occupants modestes ont été présentés à la commission d'attribution du Warm Front dont 35 ont fait l'objet d'une attribution de subvention pour un **montant mobilisé de 106 297 €**.

La répartition géographique des dossiers accordés est relativement hétérogène, avec une prédominance du territoire de la maison du Conseil Général de Haguenau. Le coût des travaux envisagés par les propriétaires est relativement différent selon les dossiers : de 3 883 € à 44 417 €. La subvention du Warm Front s'inscrit dans un projet global de réhabilitation : en général, le choix des travaux résulte d'un compromis entre le résultat de la visite énergétique et le projet initial du ménage. **L'opérateur du PIG joue un rôle primordial d'accompagnant dans le choix des travaux effectués par le ménage.**

Il est proposé de reconduire la mise en oeuvre du Warm Front pour 3 ans selon les conditions de la convention annexée, prévoyant une alimentation par les partenaires financiers selon le plan de financement 2011 suivant :

Partenaires	Montant	Pourcentage
CUS	31 200 €	17,6 %
Energies Strasbourg/EDF	66 000 €	37,2 %
Procivis Alsace	30 000 €	17,0 %
Département	50 000 €	28,2 %
TOTAL	177 200 €	100 %

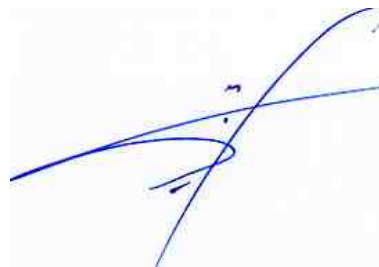
Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, approuve la reconduction de la convention de partenariat pour la mise en oeuvre du "Warm Front 67".

Elle autorise, par ailleurs, son président à signer cette convention, à intervenir entre la communauté urbaine de Strasbourg (CUS), Energies Strasbourg (ES), Electricité de France (EDF), Procivis Alsace et le Département.

Strasbourg, le 22/02/11

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes. The signature is positioned above the name 'Guy-Dominique KENNEL'.

Guy-Dominique KENNEL